



**MONT-CARMEL**

PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2024

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, convoquée en vertu de l'article 152 du Code municipal du Québec par mesdames les conseillères Josée-Ann Dumais et Mélanie Lévesque, tenue ce dix-neuvième jour de février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance extraordinaire sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Ghislain Dionne, Lucien Dionne, Denis Lévesque

---

**1. Ouverture**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Guylaine Dumais directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

ACCEPTATION DE NOTIFICATION PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE  
(Articles 323 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C- 19), 152 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et 134 du Code de procédure civile (RLRQ, c. C-25.01))

Les membres du conseil attestent avoir reçu un avis de convocation en date du 15 février 2024 par courrier électronique.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Camp de jour 2024**

**4. Période de questions**

**5. Levée de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**035-2024** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Lévesque  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

**3. Camp de jour 2024**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir un camp de jour aux parents de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur (trice) à la vie communautaire est vacant;

**036-2023** IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal mandate la direction générale d'afficher un appel de candidature pour l'embauche d'une personne qui assurera la planification et la coordination du camp de jour 2024 soit à temps partiel ou à temps plein.

**4. Période de questions**

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

**5. Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**037-2024** IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h54.

\_\_\_\_\_  
Pierre Saillant, maire

\_\_\_\_\_  
Guylaine Dumais directrice générale  
adjointe et greffière-trésorière  
adjointe

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales du maire